

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2016/2309

e-administration et quotient familial – approbation d’une convention avec la DGFIP et le SMAG pour faciliter le rapatriement des données fiscales sur accord de l’usager

Direction des Assemblées

Rapporteur : M. CORAZZOL Guy

SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2016

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 29 SEPTEMBRE 2016

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 19 SEPTEMBRE 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 29 SEPTEMBRE 2016

DELIBERATION AFFICHEE LE : 5 OCTOBRE 2016

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINI, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINI, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. MALESKI), M. COULON (pouvoir à M. LEVY), M. PELAEZ (pouvoir à M. RUDIGOZ), M. JULIEN-LAFERRIERE (pouvoir à M. GRABER), M. BERNARD (pouvoir à M. CUCHERAT)

ABSENTS NON EXCUSES :

2016/2309 - E-ADMINISTRATION ET QUOTIENT FAMILIAL –
APPROBATION D'UNE CONVENTION AVEC LA DGFIP ET
LE SMAG POUR FACILITER LE RAPATRIEMENT DES
DONNEES FISCALES SUR ACCORD DE L'USAGER
(DIRECTION DES ASSEMBLÉES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 2 septembre 2016 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Depuis 2010, la Ville de Lyon met l'accent sur la dématérialisation de ses démarches pour faciliter la relation avec ses usagers et permettre à ceux-ci de pouvoir les effectuer par le canal de leur choix et notamment à distance ou en dehors des horaires d'ouverture des guichets.

Le calcul du quotient familial est un des plus anciens e-services ouvert par les services municipaux et ne pouvait être réalisé jusque-là qu'avec la transmission de l'avis d'imposition scanné par l'utilisateur. Depuis avril 2016, la Ville de Lyon en partenariat avec le Secrétariat à la Modernisation de l'Action Publique (SGMAP) a mis en place un premier service permettant le rapatriement automatisé des données fiscales de l'utilisateur à partir des références de l'avis d'imposition (avec son consentement préalable). L'usage de ce premier service a été plébiscité par les familles avec un taux d'usage de plus de 60 % sur le 2^e trimestre 2016.

Dans le cadre du dispositif France Connect, la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) en partenariat avec le SGMAP et les Villes de Paris, Lyon et Marseille (PaLyMa) propose une possibilité additionnelle de transmettre automatiquement les données fiscales de l'utilisateur pour le calcul de son quotient familial municipal. Cette possibilité additionnelle se fera directement et sans besoin de référence supplémentaire aux données fiscales requises, directement à partir d'une identification France Connect, mais toujours avec le consentement préalable de l'utilisateur.

L'ouverture de ce nouveau service lors de la prochaine campagne de calcul de quotient familial pour l'année 2017 qui ouvre début novembre 2016 nécessite la signature d'une convention tripartite Ville de Lyon – DGFIP – SGMAP selon le modèle joint qui sera complété avec les mentions à jour.

Vu ladite convention ;

Où l'avis de la commission Finances, Commande Publique, Administration générale ;

DELIBERE

1. La convention de partenariat susvisée, établie entre la Ville de Lyon, la DGFIP et le SGMAP, permettant la mise à disposition de l'API « impôt particulier », est approuvée.

2. M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Guy CORAZZOL